



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
**Luxembourg, le 22 janvier 2016**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Selon des informations publiées dans la presse, le référentiel d'évaluation du module « projet intégré final » (PIF), qui devrait être organisé d'ici peu en classe de 13<sup>ième</sup> commerce technicien, n'est toujours pas public.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- 1) Pour quelles raisons le référentiel d'évaluation du module PIF n'a, jusqu'à ce jour, pas encore été publié sur le site Internet du Ministère de l'éducation nationale ?
- 2) Est-ce qu'il s'agit du seul module pour lequel le programme respectivement le référentiel d'évaluation n'ont pas encore été élaborés ?
- 3) Afin de détecter des incohérences, est-ce qu'une analyse des programmes et des référentiels d'évaluation des compétences définies (obligatoires, sélectives) a déjà été effectuée tel que je l'avais suggérée à Monsieur le Ministre lors de l'interpellation sur la formation professionnelle du 27 novembre 2014 ?
- 4) Dans l'affirmative, cette analyse est-elle déjà achevée et quelles en sont les conclusions?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse  
Affaires générales

Luxembourg, le 7 mars 2016

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:

07 MARS 2016

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 1723 de Madame la Députée Martine Hansen**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hansen.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 7 mars 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question  
parlementaire N° 1723 de la Députée Martine Hansen**

Suite à la décision de reporter d'une année la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle pour la formation du technicien section administrative et commerciale, les élèves et apprentis qui sont inscrits dans cette formation se verront passer pour la première fois le projet intégré final fin avril en ce qui concerne la partie théorique et en juin en ce qui concerne la partie pratique du projet intégré final.

Les questions de l'Honorable Députée appellent aux réponses suivantes :

En date du 21 janvier 2016, l'équipe curriculaire qui s'occupe de la formation en question a transmis au Service de la formation professionnelle une note concernant le projet intégré final qui entre autre informe sur le référentiel d'évaluation. Cette note a été transmise par courriel aux directions des lycées concernés avec prière de bien vouloir la diffuser aux enseignants et élèves concernés. Entretemps le référentiel d'évaluation est en ligne sur le site du ministère.

Il reste à préciser que pour les projets intégrés, un programme de formation n'est pas requis puisqu'il ne s'agit pas d'un module qui est enseigné.

Dans le cadre des discussions sur les adaptations de la loi sur la réforme de la formation professionnelle, le ministère a procédé à une analyse sommaire sur le nombre de modules dans les différentes formations. Peu de formations présentent dans leurs référentiels d'évaluation et grille horaire un nombre démesuré en modules respectivement en compétences obligatoires. Dans une deuxième phase, les équipes curriculaires concernées seront chargées des adaptations nécessaires.

Ce cadrage en nombre de modules et de compétences obligatoires et sélectives s'inscrit dans une démarche d'assurance qualité qui sera déployée au fur et à mesure. Signalons que pour certaines formations, les grilles horaires et référentiels d'évaluations ont déjà été revu et on a réduit le nombre de modules respectivement de compétences.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse